



FO Jeunesse et Sports

JOURNEE JEPVA : INTERVENTION SYNDICALE

Présentation rapide de FO :

Force Ouvrière est une fédération interprofessionnelle, ce qui lui permet d'avoir une lecture globale des conditions de travail des salariés et des enjeux de société.

En ce qui concerne Jeunesse et Sports, elle défend les personnels de manière inter-catégorielle et représente les intérêts de tous les corps (administratifs, CEPJ, profs de sports, IJS) de façon égale et quel que soit le lieu d'exercice (CREPS, établissements, administration centrale).

La FGF, sa fédération de fonctionnaires, est la première organisation syndicale représentative dans la fonction publique d'Etat.

Le contexte JEPVA ; un peu d'histoire :

Le Président de la République avait fait de l'éducation une priorité de sa feuille de route et de son mandat. Au lendemain des attentats de janvier, puis de novembre, l'urgence de cette priorité à l'éducation et à la construction de l'esprit critique, de la citoyenneté, est apparu encore plus fort.

Comme réponse à ces enjeux, le gouvernement a réuni un comité interministériel à la jeunesse et décliné des priorités dans un plan gouvernemental pour la jeunesse. Puis le Comité Interministériel à l'Egalité et à la Citoyenneté est également apparu comme un outil incontournable.

Dans les faits, comment cela s'est-il traduit ? Le champ de la JEPVA n'est pas mieux loti qu'avant. Au contraire, il fait l'objet d'une réduction, voire d'une destruction depuis plusieurs années.

FO dénonce :

- **La baisse constante des crédits d'intervention** (plus de 50% de baisse de crédits sur les UO régionales depuis 2010, disparition des UO départementales), avec en parallèle un affichage sur une augmentation des crédits délégués à la jeunesse, mais qui ne sont en réalité pas laissés à la main des services déconcentrés (gérés par des agences, par exemple celle du service civique).
- **Le fléchage écrasant de nos moyens d'intervention sur des dispositifs** (et non plus des orientations). On nous a d'abord demandé de soutenir uniquement les projets en faveur des jeunes, puis des jeunes « en difficulté », et enfin sur des territoires très précis (politique de la ville par exemple) au détriment des autres. Nous n'intervenons plus selon des orientations mais sur des dispositifs très précis et restreints. L'éducation populaire ne devrait pourtant pas stigmatiser les publics de cette façon. Mais parle-t-on encore vraiment d'éducation populaire dans notre ministère ?

- **La délégation d'une grosse partie de nos missions aux associations**, sans intervention de notre part. Nous leur donnons des objectifs (où est la liberté associative ?), quelques crédits, et nous leur confions les missions éducatives qui étaient naguère les nôtres.
- L'abandon de certaines politiques d'Etat (à cause de la baisse drastique de financements) comme les contrats éducatifs locaux a fait abandonner par certaines collectivités territoriales toute une politique éducative, sportive et culturelle en faveur des enfants et des jeunes : c'est **la porte ouverte aux inégalités géographiques** (les territoires riches ou qui le souhaitent développent ces politiques, les autres non). L'illustration parfaite de cette inégalité est la mise en place des PEDT. La délégation quasi entière de nos missions aux associations (le déploiement du CIEC en est un exemple criant), sans participation de notre part : ne sommes-nous plus pertinents à intervenir auprès des associations, des collectivités territoriales, ou du public ?
- **La baisse constante des effectifs**. On déguise un plan social en « effectifs indicatifs cibles » ! Dans le champ JEPVA, le nombre de conseillers d'éducation populaire n'a pas permis de contrebalancer la baisse de crédits. (659 conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) en France en 2005 ; Moins de 500 aujourd'hui, plusieurs années sans concours de recrutement). Non seulement les territoires et les associations sont largement moins soutenus financièrement, mais ils ne sont plus accompagnés techniquement et pédagogiquement. Les conseillers, vu leur nombre, sont contraints de « gérer » les seuls dispositifs qui leur reviennent et de répartir la faible enveloppe qu'ils ont à disposition, sans marge de manœuvre, sans franchise pédagogique.

Le délitement des services déconcentrés les poussent à réduire leur champ d'action, à se concentrer sur le travail administratif (faire des plans, des évaluations, des rapports) plutôt que sur le travail éducatif, pourtant au cœur de nos métiers.

Les attaques sur les statuts :

Notre ministère n'a donc eu de cesse de voir ses missions se réduire comme peau de chagrin depuis quelques années. De l'éducation populaire on est passé à l'éducatif pour les jeunes exclusivement... Puis à la cohésion sociale. **Nous ne remplissons plus nos missions d'éducation populaire !** Notre ministère n'a pas à se positionner sur la réparation sociale ! Les événements de janvier puis de novembre auraient pourtant dû faire réagir notre ministère ! Notre travail se situe bien en amont : sur la transformation sociale ! Avec tous les publics !

Mais nous n'avons plus ces moyens d'action. Pire, l'Etat attaque sa propre fonction publique. Il souhaite des fonctionnaires transférables à loisirs d'une administration à une autre. Les statuts particuliers sont un frein à ce projet, c'est pourquoi il les attaque. Pour Jeunesse et Sports, c'est le projet annoncé par l'administration de fusionner les corps entre eux (CEPJ et professeurs de sports).

FO défend les métiers et les statuts, seuls garants d'une expertise et donc d'une efficacité au service du public. Pour **FO**, par exemple, **le corps des CEPJ est un corps éducatif**, et non pas administratif, et il doit le rester, c'est comme ça qu'il prend tout son sens. C'est justement les spécificités de ces corps qui font leur intérêt et leur plus-value ! C'est pourquoi **FO** gardera comme ligne de mire la défense de ces statuts.

L'administration veut des chargés de mission interchangeable, mais également corvéables à merci. Pour ce faire, elle les met en concurrence entre eux (RIFSEEP) et veut pouvoir moduler une partie de leur salaire (les indemnités) selon son bon vouloir. **FO** a déjà affirmé son opposition au RIFSEEP et au PPCR, et continuera à s'y opposer.

La défense des statuts est pour **FO** la défense des agents, mais aussi d'un service public de qualité.

La réforme territoriale :

A travers la réforme territoriale, enfin, c'est le service public d'Etat qui est attaqué. La réforme territoriale ainsi que la loi Notre, dans la continuité de la RGPP et de la Réate, continue le travail de sape. **Ces textes législatifs menacent clairement l'égalité de droit républicaine et la présence de proximité des services publics.** Affaiblissement des missions de l'Etat, fusion des régions, suppression des départements, regroupements forcés des communes en intercommunalités, métropolisation imposée : cette contre-réforme conduit à l'éloignement de la puissance publique de la population, ouvrant la porte à tous les communautarismes.

Force Ouvrière s'oppose à cette transformation de la République en « fédération de régions » autonomes et omnipotentes, conduisant à l'instauration de droits différents selon les régions ou les métropoles. **Cette réforme remet en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité et, du coup, l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité de droit.**

Dans ce cadre, notre ministère n'a pas été épargné, avec la création de l'OVNI DRDJSCS fusionnant sauvagement des services, le tout dans un manque de transparence rarement égalé, et selon un calendrier insensé. Avec la perte des CREPS, donnés aux régions. Avec la perte de l'INJEP, outil pourtant nécessaire et symbolique au service de l'éducation populaire, purement et simplement détruit.

Après avoir perdu les moyens de travailler, **nous perdons le sens de notre travail.** Nos métiers sont dénigrés, voire niés.

Force Ouvrière joue son rôle en tirant la sonnette d'alarme, mais aussi en revendiquant et en défendant les agents. Il est urgent de redresser la situation. **FO** réclame la garantie d'un service public de l'Etat efficace au service de notre pays et au plus près des citoyens. Cela passe par **l'arrêt de la réforme territoriale et de la loi Notre, le recrutement massif d'agents et le respect de nos statuts**, avec les moyens en crédits correspondants à des missions éducatives. **FO** réclame des conditions dignes de travail pour les agents, et une reconnaissance de leur engagement, qui a toujours été exemplaire dans notre ministère. Cela passe par **le refus du RIFSEEP, l'arrêt du gel du point d'indice et l'augmentation de celui-ci pour rattraper les baisses de salaire subies depuis plusieurs années.**

La journée d'aujourd'hui est dédiée à la jeunesse, à l'éducation populaire et à la vie associative. Nous souhaitons que le travail qui en découlera ne reste pas lettre morte et qu'on redonne aux agents les moyens de mettre en œuvre ces politiques publiques sur l'ensemble du territoire.